



Mairie de RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

3, Route du Moulin

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

56140 RÉMINIAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

PRÉSENTS : MARTIN Michel, BENOIT Jessica, BROUXEL Maurice, OUVRARD Édouard, ROBERT Séverine, FRADIN Joëlle

ABSENTS : LODA Florence (pouvoir à FRADIN Joëlle), BOCQUET Philippe (pouvoir à MARTIN Michel), MAUDIEU Nadège (ROBERT Séverine)

Secrétaire de séance : OUVRARD Édouard

Début de la séance : 18H30.

1- Conformément à la demande de la Préfecture du Morbihan, les membres du conseil ont procédé à l'élection d'un délégué et de deux suppléants dans le cadre des futures élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023. Le quorum majoritaire a été atteint : 6. La secrétaire est nommée : Mme BENOIT Jessica et le scrutateur : Mme FRADIN Joëlle.

M MARTIN Michel est élu délégué avec 6 votes pour.

M OUVRARD Édouard est élu, 1^{er} suppléant avec 6 votes pour et M BROUXEL Maurice est élu, 2^{ème} suppléant avec 6 votes pour. M Le Maire lève la séance à 19 heures.

2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 20 avril 2023.

3 et 4 - Signalisation et aménagement sur la commune.

M Le Maire propose aux membres du conseil un devis sur l'aménagement de trois mats et drapeaux qui seront installés sur le parvis de la mairie, Concernant la signalisation, M Le Maire ayant eu plusieurs demandes d'habitants qui souhaitent que le lotissement des Sapins verts soit signalé M Le Maire propose également de signaler le lotissement de Bertho. Quatre panneaux aire de camping-car seront fixés aux quatre entrées de la commune. Les membres du conseil valide à l'unanimité la totalité du devis. Et approuve les demandes de subventions afférentes.

5- M Le Maire énumère les griefs qu'il y a entre la commune et le Président de l'association ESRM (Entente Sportive Réminiac Monteneuf), notamment sur les réseaux sociaux. Il fait lecture d'une lettre qu'il a adressé au Président le 24 d'avril 2023, pour explications, restée lettre morte. M Le Maire propose aux membres du conseil, que la commune se sépare de l'association ESRM car elle n'est pas bi- communale (Réminiac et Monteneuf) contrairement à ce que son appellation peut laisser entendre. Son siège est à Monteneuf et reçoit des subventions des 2 communes, de plus la commune met gracieusement des installations sportives espérant qu'elles profitent aux réminiacois. Certains conseillers proposent, d'attendre l'assemblée générale de l'association, qui doit avoir lieu la semaine prochaine, avant de prendre une décision. Après de longs échanges M Le Maire propose de procéder à un vote à bulletins secrets. Résultat du vote : 5 votes pour la séparation, 3 votes contre et 1 vote blanc. Pour le statut quo -Par conséquent, le conseil municipal de Réminiac s'est exprimé majoritairement pour la séparation de la commune et de l'association monténeuvienne sans préjudice de part et d'autre. : Chacun devant remettre à qui de droit les matériels empruntés et clés des vestiaires.

6- Vestiaires du stade. M Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait deux propositions, une à l'association des chasseurs et une à l'amicale de l'école, sur la future disponibilité des vestiaires. Il les informe également des propositions d'aménagement du stade faites par les enseignements.

Les membres du conseil proposent d'adresser un courrier à toutes les associations de la commune, pour leur demander si l'utilisation du stade et/ou des vestiaires peuvent les intéresser. Dans ce courrier sera noté que la réponse doit être portée à connaissance de la mairie avant le 20 juillet 2023 afin de pouvoir en discuter lors du prochain conseil municipal.



Mairie de RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

3, Route du Moulin

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

56140 RÉMINIAC

7- Maison de santé et résidence des Préaux : M Le Maire informe le conseil municipal des propositions et des devis, du deuxième cabinet d'architecte concernant leurs prestations ainsi que celles d'une entreprise d'études thermiques. M Le Maire fait le retour de son entretien téléphonique avec le Président de Morbihan Habitat. Il doit rencontrer son directeur adjoint pour d'éventuelles aides pour le projet de logements sociaux. Le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions et devis. destinés à l'architecte.

8- Décision modificative, budget assainissement.

M Le Maire explique aux membres du conseil que la banque des territoires demande une décision modificative concernant le budget primitif du budget assainissement. En effet, il est nécessaire que la somme exacte de l'emprunt demandé paraisse sur le budget primitif. Un tableau du budget modifié et porté à l'équilibre est proposé au conseil municipal. Les membres du conseil valide à l'unanimité cette décision modificative.

9- Calendriers des travaux à venir. M Le Maire informe le conseil municipal des prochaines échéances des travaux concernant la réhabilitation de la lagune et le parcours de santé.

10- M Le Maire fait lecture d'une demande d'un habitant de la commune qui souhaite installer un marché de fruits et légumes tous les samedis matin sur le parking près du restaurant Le Vieux Lierre, à partir du 17/06/2023, de 8h à 13h. Les membres du conseil discutent de la maintenance et de son emplacement sur le parking.

11- M le Maire donne à chaque membre du conseil la charte de bonne utilisation de la salle polyvalente afin qu'ils puissent la lire. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette charte.

Ils demandent des notices d'utilisation des différents appareils de la cuisine et de la salle afin qu'elles soient mises à disposition pour les personnes qui louent la salle.

12- M Le Maire propose deux devis : un concernant la plomberie et deux concernant les gouttières (zinc ou PVC) du stade, suite aux vols et dégradations du mois dernier. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis gouttières PVC et plomberie pour envoi à l'assurance GROUPAMA.

13- OBC propose une convention de participation à la facturation du poste de manager de commerce. Un coût estimatif et révisable de 80€ à l'année serait à la charge de la commune.

Le conseil municipal vote : 4 absentions et 5 contre.

14- M Le Maire porte à connaissance du conseil la proposition de crédit agricole annuelle concernant l'ouverture de crédit de la ligne de trésorerie qui est à renouveler. Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition.

15- Candidatures pour l'achat du dernier terrain du lotissement des Bertho. Le conseil étudie les trois dossiers de candidatures. Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Mme LE GARDIEN et sa femme.

Informations et questions diverses :

La commission « magazine de Réminiac » : se réunira à la mairie, le vendredi 16 juin 2023 à 9 heures pour commencer la confection du prochain bulletin municipal qui devrait être distribué à la population vers le 15 juillet.

M Le Maire lève la séance à 21h30.